

Contrat prévoyance : MG/P/21575100UAP

- 
- Choix de formule
- 
- 
- Modification du choix de formule
- <sup>(1)</sup>

**Document à retourner à :**  
La Mutuelle Générale – CG 725  
TSA 61425  
75621 Paris cedex 13**Renseignements vous concernant** M. Mme

Nom : \_\_\_\_\_ Nom de naissance : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_ Né(e) le : [ ]/[ ]/[ ]

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : \_\_\_\_\_

Tél : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° de Sécurité sociale : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Date d'effet de l'affiliation ou de la modification : [ ]/[ ]/[ ]


**Renseignements concernant le choix de votre formule <sup>(2)</sup>****En qualité de fonctionnaire ou d'agent contractuel de droit public de Orange SA, j'adhère à titre obligatoire au contrat collectif souscrit par mon entreprise. Pour la garantie en cas de décès, je choisis <sup>(3)</sup> :**

<b>FORMULE 1 EQUILIBRE</b> <input type="checkbox"/>
Cette formule associe de façon équilibrée tous les types de garanties :
<ul style="list-style-type: none"><li>• « Capital » ;</li><li>• « Rentes de conjoint » ;</li><li>• « Rente éducation ».</li></ul>

<b>FORMULE 2 CAPITAL</b> <input type="checkbox"/>
Cette formule privilégie les garanties sous forme de capital avec des capitaux décès majorés.
En contrepartie, elle ne prévoit ni rentes de conjoint, ni rente éducation.

<b>FORMULE 3 RENTE DE CONJOINT</b> <input type="checkbox"/>
Cette formule privilégie les rentes de conjoint : rente temporaire et rente viagère.
En contrepartie, elle ne prévoit pas de rente éducation et les capitaux en cas de décès sont réduits.

<b>FORMULE 4 RENTE EDUCATION</b> <input type="checkbox"/>
Cette formule associe une garantie importante en rente éducation et des capitaux en cas de décès.
En contrepartie, elle ne prévoit pas de rentes de conjoint.

<sup>(1)</sup> Les conditions de modification du choix formule sont définies dans la notice d'information<sup>(2)</sup> Pour connaître le détail et le niveau des garanties prévues pour chaque formule, reportez-vous aux documents contractuels qui vous ont été remis lors de votre adhésion et au simulateur disponible dans l'Espace Adhérent.<sup>(3)</sup> Cochez la case correspondant à votre choix de de formule. A défaut de choix exprimé, c'est la Formule 1 « EQUILIBRE » qui s'applique. **Rappel :** Le contrat prévoit selon une clause standard un ordre de dévolution du capital décès. Une désignation particulière peut être effectuée et pour cela, il est nécessaire de le préciser en vous reportant aux recommandations présentes sur le formulaire « Désignation de bénéficiaire(s) garanties en cas de décès ».

Si vous avez déjà effectué une désignation particulière de bénéficiaire lors de votre adhésion, votre modification de formule est sans impact sur cette désignation. Il n'est pas nécessaire de remplir un nouveau formulaire de désignation de bénéficiaires sauf si vous souhaitez également la modifier.

**Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat.**Toutes les informations relatives à la protection de vos données personnelles se trouvent dans la notice d'information. Nous vous informons que La Mutuelle Générale sera amenée à transférer vos données de contact à sa filiale LMG Conseil et Services à des fins de prospection commerciale par téléphone et courrier ainsi que par voie électronique si vous y avez consenti. Vous pouvez exercer vos droits soit par voie postale au Secrétariat Général de La Mutuelle Générale 1-11 rue Brillat-Savarin - CS 21363 - 75634 PARIS Cedex 13, soit par courrier électronique, auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) : [mesdonnees@lamutuellegenerale.fr](mailto:mesdonnees@lamutuellegenerale.fr).

Fait à \_\_\_\_\_, le [ ]/[ ]/[ ]

Signature précédée de la mention « lu et approuvé ».